



Versailles, le - 2 MARS 2011

**CERTIFICAT  
ADMINISTRATIF**

Je soussigné, Monsieur Manuel Pluvinage, certifie que :

La délibération N° 2011-02-15 relative aux conventions de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles (convention cadre et convention annexes) présente une erreur matérielle dans le dispositif.

De ce fait, la rédaction à retenir est la suivante :

« 1) rapporte les délibérations antérieures (n°2003.12.08, 2005.12.02, 2008.10.04, 2007.01.08, 2007.10.12, 2007.12.05, 2008.02.02, 2009.03.06, 2009.11.06, 2010.04.08 ; 2010-02-04) et conventions y afférant ;».

Ce certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Président  
et par délégation,

**Manuel PLUVINAGE**  
Directeur Général Adjoint